

FONDS D'INVESTISSEMENT-PROGRAMME D'ACHAT AUTOMATIQUE (PAA) PROGRAMME DE RETRAITS AUTOMATIQUES (PRA)

A ENREGISTREMENT DU COMPTE :

Enregistrement du prête-nom

BMO Nesbitt Burns Inc.
Attn: Mutual Fund Department 250
Yonge Street, 8th Floor Toronto,
Ontario
M5B 2M8
Courtier 9185/Repr.

Numéro de compte BMO Ligne d'action
(À remplir par BMO Ligne d'action dans le cas d'un nouveau client)

Numéro de compte de la société de fonds d'investissement **(le cas échéant)**

B TYPE DE COMPTE:

Compte de placement REER REER de conjoint FERR (pour les PRA seulement) CELI

Remarque : En raison des limites du système, seuls les programmes d'achat conjoints peuvent être inscrits dans les comptes de conjoint.

C RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE DE COMPTE (NOM ET ADRESSE DU CLIENT)

Nom du demandeur Prénom du demandeur No d'assurance sociale
Nom du codemandeur Prénom du codemandeur No d'assurance sociale
Adresse Province Ville Code postal
No de téléphone à domicile No de téléphone au travail

Veillez indiquer s'il s'agit d'un: Programme d'achat automatique (ACHAT) Programme de retraits automatiques (VENTE)

Veillez indiquer s'il s'agit d'un : Programme d'achat automatique (ACHAT) Programme de retraits automatiques (VENTE)
En tant que nouvel acheteur de fonds par plan préautorisé (PPA) ou programme de retraits automatiques (PRA), vous êtes en droit de recevoir un exemplaire imprimé de l'Aperçu du fonds pour tous les fonds que vous détenez. Ce document de deux pages contient des renseignements importants sur les séries de fonds d'investissement que vous détenez, notamment les rendements passés, les frais, les risques et les placements.
Je souhaite recevoir l'Aperçu du fonds par la poste par courriel
Vous n'aurez pas le droit de vous désengager en vertu des lois sur les valeurs mobilières pour les achats subséquents d'un titre d'un fonds d'investissement dans le cadre du PPA ou du PRA. Vous continuerez à avoir le droit d'intenter une action si le prospectus ou tout document intégré par renvoi dans le prospectus renferme une déclaration inexacte. Veillez noter que vous avez le droit de mettre fin à votre PPA ou PRA en tout temps avant une date de placement prévue. Vous pouvez également obtenir à tout moment, sans frais, la version la plus récente de l'Aperçu du fonds en nous téléphonant au 1 888 776-6886 ou en nous écrivant à info@bmoinvestorline.com. Vous pouvez également consulter ou télécharger l'Aperçu du fonds ou le prospectus simplifié en vous rendant sur le site internet de SEDAR, www.sedar.com.

D DIRECTIVES DE PLACEMENT

Une demande distincte est requise pour chaque société de fonds d'investissement. PPA peut être mis en place à condition que le compte détient déjà le même fond ou un fond faisant partie de la même compagnie. **À l'usage du bure au seulement**

Nom du fonds (fonds approuvés par BMO Ligne d'action seulement) **Numéro du fonds** **Montant** (Min. : 50 \$ par fonds) \$ **FE** **DSC**

Date de début : AA/MM/JJ **Fréquence :** Hebdomadaire Au deux semaine Deux fois par mois Mensuelle
 Bimensuel Trimestrielle Semestrielle Annuelle

Deuxième date (pour les demandes deux fois par mois et semestrielles) : **Date de fin (si applicable) :**
AA/MM/JJ AA/MM/JJ

Dividendes : j'autorise par les présentes que mes/nos dividendes soient : Réinvestis Versés en espèces
Remarque : La date de début et la fréquence sont assujetties au calendrier d'achat et de rachat de la société de fonds d'investissement.

E RENSEIGNEMENTS BANCAIRES

Type de compte : Épargne Chèques (annexez un chèque portant la mention NUL) Même que le propriétaire véritable du compte.

Titulaire de compte:

Nom De l'insitution Financiere Adresse

Ville Province Code Postal

Numéro de compte Numéro de banque Numéro de domiciliation

Signature du client	Signature du client (dans le cas d' un compte conjoint)	AA/MM/JJ
Signature du cotisant au compte (s' il nes' agit pas du client)	AA/MM/JJ	
À l'usage du bureau seulement :		
Signat aï re autorisé de BMO Ligne d' action (en lettres moulées)	Numéro de téléphone de la succursale	AA/MM/JJ

CONDITIONS

« BMO Ligne d' action » signifie BMO Ligne d' action Inc. et son rep représentant BMO Nesbitt Burns Inc.

J' autorise (Nous autorisons) la société de gestion et l' institution financière nommée au verso à accepter les directives de BMO Ligne d' action, telles qu' indiquées en mon/ notre nom pour effectuer des transferts électroniques de fonds de mon/ notre compte de l' institution financière à mon/ notre compte de placement dans le cas d' un programme d' achat automatique (PAA) ou pour créditer mon (notre) compte BMO Ligne d' action dans le cas d' un programme de retraits automatiques (PRA).

La société de gestion et BMO Ligne d' action n' engagent aucune responsabilité pour l' omission à déduire un montant donné, même si cette omission entraîne un préjudice de quelque nature que ce soit.

Je peux (Nous pouvons) résilier la présente autorisation en remettant un préavis écrit de 15 jours ouvrables à BMO Ligne d' action. Tout changement concernant les renseignements sur le compte fournis dans la présente autorisation doit être communiqué 15 jours ouvrables avant la prochaine date du débit préautorisé. Le traitement de chaque versement s' effectuera de la même façon que si j' avais (nous avons) personnellement tiré un chèque vous autorisant à payer le montant tel qu' indiqué et à débiter mon (notre) compte à l' institution financière de ce montant.

Je conviens (Nous convenons) que la société de gestion et/ ou BMO Ligne d' action peuvent exiger des frais administratifs en cas de provision insuffisante (NSF).

En contrepartie de l' acceptation et du respect de la présente autorisation et directive, je renonce (nous renonçons) par les présentes à toute notification des transactions susmentionnées et confirme (confirmons) toutes les transactions effectuées jusqu' ici et à partir de maintenant. BMO Ligne d' action n' engage aucune responsabilité pour tout préjudice subi par moi (nous) relativement aux débits visés par la présente autorisation et directive, y compris, notamment, toute perte d' intérêts, toute pénalité en vertu de la Loi de l' impôt sur le revenu (Canada) ou tout autre préjudice attribuable au respect ou à un re t a rd à respecter la présente autorisation et directive ou en résultant de quelque façon que ce soit. Je conviens (Nous con-venons) d' indemniser et de tenir à couvert BMO Ligne d' action et la société de gestion de toute responsabilité et je verserai (nous verserons) rapidement à BMO Ligne d' action et à la société de gestion, sur demande, le montant de toute perte, tout dommage, toute responsabilité et tout autre préjudice et tout frais y compris les frais juridiques, engagés par BMO Ligne d' action et la société de gestion et découlant du respect de la présente autorisation et directive.

La présente autorisation et directive, ainsi que l' engagement d' indemniser stipulé aux présentes sont permanentes et demeurent en vigueur jusqu' à ce que je (nous) les révoque (révoquions) au moyen d' un avis écrit adressé et livré à BMO Ligne d' action et à la société de gestion. Toutefois, cette révocation n' aura aucune incidence sur toute responsabilité résultant de transactions entreprises antérieurement à cette révocation, ni sur l' exonération de responsabilité et engagement d' indemniser concernant de telles transactions. La révocation de la présente autorisation n' a aucune incidence sur toute autre convention en vigueur entre nous.

La présente autorisation et directive ne prend effet qu' une fois acceptée par BMO Ligne d' action et la société de gestion.

Veuillez retourner ce formulaire à :

BMO Ligne d' action Inc.
No de domiciliation 3973
250 Yonge Street
Toronto ON
M5G 1B1
Sans frais : 1 888 776-6886